

5 septembre 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le cinq (5) septembre 2017 à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents: madame la conseillère et messieurs les conseillers:

Simon Valcourt, Michel Bastien, Ginette Daviau et Michaël Bernier, tous membres du Conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Le conseiller René Martin est absent.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

À vingt heures sept (20h07), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

17-09-166

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2017;
- 4. TRÉSORERIE :**
 - 4.1 Adoption des comptes à payer 2017-08-25;
 - 4.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement # 252-1-17, remplaçant le règlement # 252-05 relatif à la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum;
 - 4.3 Adjudication du contrat – Travaux d'aménagement d'une patinoire extérieure;
 - 4.4 Décompte progressif # 2 et réception provisoire – Pavages Maska inc. – Travaux de pavage d'une partie du 4^e rang
 - 4.5 Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local – Demande de versement de la contribution financière - Travaux de pavage d'une partie du 4^e rang;
 - 4.6 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 – Programmation des travaux.
- 5. ADMINISTRATION :**
 - 5.1 Dépôt – Rapport de l'inspecteur;
 - 5.2 Approbation de la liste de destruction des archives.
- 6. VOIRIE-AQUEDUC-ÉGOÛT :**
 - 6.1 Entretien chemin d'hiver – Municipalité de Saint-Marcel – Saison 2017-2018;
 - 6.2 Enregistreur de débordement – Station de pompage – Mandat à la firme Avensys Solutions;
 - 6.3 Travaux de resurfaçage d'une partie du rang Bourgchemin Est – Mandat à l'ingénieur de la MRC des Maskoutains.
- 7. URBANISME :**
 - 7.1 Demande de dérogation mineure – Dossier DM2017-05 – Agrandissement du bâtiment principal;
 - 7.2 Demande d'autorisation à la Commission de la Protection du territoire et des activités agricoles du Québec, concernant un projet d'insertion résidentielle en milieu agricole au 1411, rang Bourgchemin Ouest, lot 2 707 171;
 - 7.3 Demande d'autorisation à la Commission de la Protection du territoire et des activités agricoles du Québec, concernant la coupe d'érables dans une érablière sise sur le lot 2 707 272.
- 8. REQUÊTES DIVERSES**
 - 8.1 Centre d'interprétation des oiseaux de proie de l'UQROP – Demande d'aide financière;
 - 8.2 La Semaine Québécoise de réduction des déchets 2017 – Proclamation;

5 septembre 2017

- 8.3 Journée internationale des personnes âgées – Proclamation;
- 8.4 Conseil régional de l'environnement de la Montérégie – Adhésion 2017-2018;
- 8.5 Programme mobilisation-diversité – Projet en immigration – Axe politique – rencontre des conseils municipaux – Déclaration d'intérêt;
- 8.6 Programme juridique destiné aux municipalités – Projet – Déclaration d'intérêt.

9. DEMANDES DE LA RÉGIE INCENDIE (RIPINM) :

- 9.1 Journée nationale de reconnaissance des pompiers 2017;
- 9.2 Formation d'une Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC);
- 9.3 Demande à la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud – Utilisation du centre d'hébergement et de la caserne – Si nécessaire lors de mesures d'urgence;
- 9.4 ~~Demande à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains – Ajustement de la quote part pour l'année 2017.~~

10. IMMEUBLES :

- 10.1 Aucun point

11. VARIA :

12. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES) :

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en retirant le point 9.4 et en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

17-09-167

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SEANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2017**

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2017, tel que déposé.

ADOPTÉE

17-09-168

ADOPTION DES COMPTES À PAYER # 2017-08-25

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2017-08-25 des comptes payés et à payer au montant de 561 546,245\$ pour le mois d'août 2017, ainsi que le montant des salaires versés pour le mois de juillet 2017 au montant de 20 812,28\$.

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Michel Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter les comptes payés et à payer totalisant 582 358,52\$;

ADOPTÉE

17-09-169

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE
RÈGLEMENT # 252-1-17, REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT # 252-
05 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL
ÉLECTORAL LORS D'UNE ÉLECTION OU D'UN RÉFÉRENDUM**

Avis de motion est donné par le conseiller Simon Valcourt et présentation du projet de règlement # 252-1-17, avec dispense de lecture, relatif à la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum et remplaçant le règlement # 252-05.

ADOPTÉE

17-09-170

**ADJUDICATION DU CONTRAT – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT
D'UNE PATINOIRE EXTÉRIEURE**

Considérant l'appel d'offres transmis sur le site du SEAO en date du 31 mai 2017, pour l'aménagement de patinoires extérieures;

5 septembre 2017

Considérant que la première phase des travaux consistait à la construction de deux dalles de béton, excluant les bandes et l'éclairage des patinoires;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue à la suite de cet appel d'offres dont l'ouverture a eu lieu à 11h, le 27 juin 2017, en présence de la directrice générale, de la directrice générale adjointe, de Joannie Mongrain, de M. Yves Beaulieu, ingénieur et de M. Jean-Michel Blain de la firme Construction Sorel et dont voici le résultat (taxes incluses) :

RANG	SOUSSIONNAIRE	PRIX SOUSSIONNÉ (taxes incluses)
1	Construction Sorel Ltée	272 498,99\$

Considérant qu'en vertu de l'article 28.4 du devis, il est possible d'enlever certains travaux de la soumission, afin qu'ils soient réalisés par la Municipalité ;

Considérant les discussions intervenues entre le soumissionnaire et la Municipalité ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par le conseiller Michel Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confier le mandat à la firme Construction Sorel Ltée pour les travaux de construction d'une dalle de béton pour l'aménagement d'une patinoire, conformément à la soumission révisée datée du 21 août 2017, en enlevant l'item 1.9 « Remise en état des lieux » qui sera effectuée par la Municipalité et conditionnellement à ce qu'un avis de changement soit signé entre les parties, afin de refléter le montant, avant taxes, totalisant 115 653\$.

ADOPTÉE

17-09-171

**DÉCOMPTÉ PROGRESSIF # 2 ET RÉCEPTION PROVISOIRE –
PAVAGES MASKA INC. – TRAVAUX DE PAVAGE D'UNE
PARTIE DU 4^E RANG**

Suite à la recommandation du Service d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC des Maskoutains datée du 18 août 2017, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Michel Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'autoriser le paiement du décompte progressif # 2 au montant de 66 128,64\$ (taxes incluses) à la firme Pavages Maska inc., concernant les travaux de pavage d'une partie du 4^e rang.

ADOPTÉE

17-09-172

**PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL
– VOLET – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE
RÉSEAU ROUTIER LOCAL – DEMANDE DE VERSEMENT DE
LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE - TRAVAUX DE PAVAGE
D'UNE PARTIE DU 4^E RANG**

Considérant la résolution # 17-01-05 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 10 janvier 2017 concernant l'adjudication du contrat pour les travaux de réfection d'une partie du 4^e rang et la réalisation complète de ces travaux par la firme « Pavages Maska inc. »;

Considérant la subvention confirmée par le Ministère des Transports dans sa lettre datée du 2 février 2017, dans le cadre du volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local du Programme Réhabilitation du réseau routier local ;

Considérant l'adoption du règlement numéro 320-17 décrétant des travaux de réfection & d'asphaltage d'une partie du 4^e rang incluant des travaux connexes et autorisant un emprunt de 267 524\$ pour financer la subvention à recevoir du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports répartie sur 10 ans

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la directrice générale pour transmettre au Ministère des Transports la demande de versement de la subvention qui sera transférée au service de la dette en fonction du calendrier de paiement qui sera établi par l'institution prêteuse, suite à l'adjudication lors de la séance du conseil du 3 octobre 2017.

5 septembre 2017

ADOPTÉE

17-09-173

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018 – PROGRAMMATION DES TRAVAUX

Attendu que la Municipalité de Saint-Hugues a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport émis par Monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1^{er} au 31 août 2017.

17-09-174

APPROBATION DE LA LISTE DE DESTRUCTION DES ARCHIVES

Attendu que l'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

Attendu que l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

Attendu que l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

5 septembre 2017

Attendu que l'article 199 du *Code municipal*, stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à la majorité des conseillers présents:

De mandater la directrice générale afin qu'elle approuve la liste de destruction des archives préparée par Dominic Boisvert, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 2017-08-17 et qu'elle procède à la destruction de ces documents.

ADOPTÉE

17-09-175

ENTRETIEN CHEMIN D'HIVER – MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL – SAISON 2017-2018

Considérant l'article 3 de l'entente signée avec la Municipalité de Saint-Marcel en septembre 2009 concernant l'entretien d'une partie du 2^e rang (rang Bourgchemin Est) située dans la Municipalité de Saint-Marcel;

Considérant que la Municipalité de Saint-Hugues effectue déjà le déneigement du rang Bourgchemin Est dont une longueur approximative de 0.7 kilomètre est entièrement située dans la Municipalité de Saint-Marcel;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'offrir à la Municipalité de Saint-Marcel de déneiger cette portion de route d'environ 0.7 kilomètre au tarif de 2 000\$ pour la saison 2017-2018, dont la moitié de cette somme sera payable le 15 octobre 2017 et la seconde moitié payable le 15 février 2018, sur présentation de factures à la Municipalité de Saint-Marcel.

ADOPTÉE

17-09-176

ENREGISTREUR DE DÉBORDEMENT – STATION DE POMPAGE – MANDAT À LA FIRME AVENSYS SOLUTIONS

Considérant l'obligation de la Municipalité de se conformer aux exigences du MDDELCC en ce qui a trait à l'installation d'un enregistreur de débordement à la station de pompage des eaux usées;

Considérant la soumission reçue en date du 28 mars 2017, de la firme Avensys Solutions;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michel Bastien, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à la majorité des conseillers présents :

De faire l'acquisition d'un enregistreur de débordement de la firme Avensys Solutions, conformément à l'offre reçue en date du 28 mars 2017;

Que pour pourvoir au paiement de ces travaux, le conseil approprié d'avance la somme nécessaire provenant du programme de la « Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2014-2018) ».

ADOPTÉE

17-09-177

TRAVAUX DE RESURFAÇAGE D'UNE PARTIE DU RANG BOURGCHEMIN EST – MANDAT À L'INGÉNIEUR DE LA MRC DES MASKOUTAINS

Considérant que le conseil prévoit faire des travaux de pavage sur une partie du Rang Bourgchemin Est au cours de l'automne 2017;

Considérant que les demandes de soumissions doivent être déposées sur le site du SEAO (Système électronique d'appel d'offres);

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

5 septembre 2017

De confier le mandat à la MRC des Maskoutains représentée par Monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur, pour la préparation des plans et devis, des documents et du suivi des appels d'offres et pour la surveillance lors des travaux de pavage d'une partie du Rang Bourgchemin Est.

ADOPTÉE

La conseillère Ginette Daviau ayant un intérêt dans le prochain dossier se retire des délibérations

17-09-178

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DOSSIER DM2017-05
– AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL**

CONSIDÉRANT que l'entreprise para-agricole Semences C & S Daviau Inc. a pour projet d'agrandir le bâtiment principal situé sur les lots 2 707 245 et 3 585 745;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement projeté de 278,7 m² portera le rapport « espace bâti / terrain » du bâtiment principal à 42%;

CONSIDÉRANT qu'à la zone 505 du règlement de zonage no 269-06, le rapport « espace bâti / terrain maximal pour un bâtiment principal » est de 30% ;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation de la CPTAQ a été obtenue pour exercer l'usage sur les lots 2 707 245 et 3 585 745;

CONSIDÉRANT que l'ensemble de lots visé par la demande a une superficie de 14 000 m²;

CONSIDÉRANT que le projet ne contrevient pas à d'autres articles du règlement de zonage de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil a déjà autorisé une demande de dérogation similaire sous la résolution 15-10-208;

CONSIDÉRANT que le conseil prévoit faire une révision de son règlement de zonage et qu'à la suite de cette révision, l'agrandissement du bâtiment principal ne sera plus dérogoatoire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bastien, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil autorise la présente demande visant l'agrandissement du bâtiment principal situé sur les lots 2 707 245 et 3 585 745.

ADOPTÉE

La conseillère Ginette Daviau reprend son siège

17-09-179

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE LA
PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS
AGRICOLES DU QUÉBEC, CONCERNANT UN PROJET
D'INSERTION RÉSIDENIELLE EN MILIEU AGRICOLE AU
1411, RANG BOURGCHEMIN OUEST, LOT 2 707 171**

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée pour un projet d'insertion résidentielle en milieu agricole au 1411, rang Bourgchemin Ouest (propriétaire Engelbert Otis);

CONSIDÉRANT QUE le projet a fait l'objet d'une analyse sous forme de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QU'un certificat de conformité a été émis par la MRC des Maskoutains et que le projet est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire en vigueur depuis le 18 septembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE le lot 2 707 171 a une superficie de 3 255,8 m²;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est enclavé au nord par la rivière Yamaska, par le rang Bourgchemin Ouest au sud ainsi que pas la route Yamaska à l'ouest;

5 septembre 2017

CONSIDÉRANT QUE le lot 2 707 171 ainsi que lot voisin ne sont actuellement pas utilisés à des fins agricoles et que le potentiel agricole est limité notamment en raison de la présence d'arbres;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation projetée sur le site visé n'aura aucun impact sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'une résidence n'influencera pas l'homogénéité de la communauté, de l'exploitation agricoles et n'aura pas d'impact négatif sur développement économique de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation projetée et la construction d'une résidence unifamiliale isolée est conforme à la réglementation de la municipalité de Saint-Hugues;

En conséquence il est proposé par le conseiller Michel Bastien, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de Saint-Hugues soutient la demande d'autorisation adressée à la CPTAQ, visant l'utilisation autre qu'agricole du lot 2 707 171 afin d'y implanter une résidence unifamiliale isolée.

ADOPTÉE

17-09-180

DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES DU QUÉBEC, CONCERNANT LA COUPE D'ÉRABLES DANS UNE ÉRABLIÈRE SISE SUR LE LOT 2 707 272

CONSIDÉRANT que M. Caouette a déposé une demande de projet de construction d'une ferme d'élevage caprin sur le lot 2 707 272;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments projetés (2) se situent dans une zone boisée avec un potentiel acéricole et qu'une demande d'autorisation auprès de la commission de la protection du territoire et des activités agricoles du Québec est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée par la demande est de 1 hectare;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation de la municipalité de Saint-Hugues;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Michel Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de Saint-Hugues soutient la demande d'autorisation de M. Caouette adressée à la CPTAQ, visant la coupe d'érables dans une érablière pour la construction de deux nouveaux bâtiments d'élevage sur le lot 2 707 272.

ADOPTÉE

CENTRE D'INTERPRÉTATION DES OISEAUX DE PROIE DE L'UQROP – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Ce point est reporté à une séance ultérieure

17-09-181

LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS 2017 — PROCLAMATION

Considérant que l'édition 2017 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets", se déroulera cette année du 21 au 29 octobre;

Considérant que la *Municipalité de Saint-Hugues* juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la

5 septembre 2017

Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

Considérant qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la *Municipalité de Saint-Hugues* proclame la semaine du 21 au 29 octobre 2017, "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Que Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou organiques et par la gestion sécuritaire de leurs résidus domestiques dangereux.

ADOPTÉE

17-09-182

JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂGÉES – PROCLAMATION

Considérant que la Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec (CTRCAQ), au nom des dix-huit Tables régionales de concertation, nous rappelle que la Journée internationale des aînés, qui a lieu le 1^{er} octobre de chaque année, est un moment privilégié pour reconnaître la diversité des personnes âgées et favoriser leur participation à la société en tant que partie intégrante de leur communauté.

Considérant le thème de cette journée pour 2017 « *Bien vieillir ensemble* » ;

Considérant que cette année, le thème de la Journée internationale des aînés met en lumière deux dimensions : La première, « Bien vieillir », évoque le fait que chaque personne âgée vit son vieillissement à sa façon, influencée par un ensemble de facteurs, de choix, de valeurs et de croyances différentes et la seconde, « Ensemble », rappelle l'importance de la participation sociale des personnes âgées ;

Considérant qu'il y a lieu de sensibiliser la population à cette réalité ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michel Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Hugues proclame le 1^{er} octobre 2017 comme étant la journée internationale des personnes âgées ;

ADOPTÉE

17-09-183

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE – ADHÉSION 2017-2018

Considérant que le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie travaille pour préserver l'environnement et promouvoir le développement durable dans la région;

Considérant qu'au cours des dernières années, le CRE Montérégie s'est impliqué dans de nombreux dossiers en Montérégie dont :

- Organisation et coordination de consultations publiques, de concertations publiques, d'ateliers citoyens participatifs (ex: plan d'action pour l'avenir du lac Boivin à Granby, circuit de mobilité active de Saint-Alexandre, etc.);
- Organisation des prix *Conscientia* pour célébrer et encourager l'excellence en environnement et développement durable en Montérégie;
- Par notre PROPRE énergie en Montérégie, démarche visant une réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques;
- Accompagnement des ICI vers une saine gestion de leurs matières résiduelles (caractérisation de vos matières résiduelles, audit de la gestion des déchets, attestations ICI ON RECYCLE !, etc.);

5 septembre 2017

- Campagnes de sensibilisation (ex : la marche au ralenti, les gestes écoresponsables au travail, etc.);
- Rédaction de mémoires (ex : gaz de schiste, politique énergétique du Québec, nouveau pont pour le Saint-Laurent, oléoduc Énergie-Est de TransCanada, etc.).

Considérant que le CRE Montérégie invite la Municipalité de Saint-Hugues à devenir membre;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Ce confirmer l'adhésion de la Municipalité de Saint-Hugues pour l'année 2017-2018 à CRE Montérégie au coût de 100\$.

ADOPTÉE

17-09-184

PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ – PROJET EN IMMIGRATION – AXE POLITIQUE – RENCONTRE DES CONSEILS MUNICIPAUX – DÉCLARATION D'INTÉRÊT

CONSIDÉRANT que, par sa résolution numéro 17-02-65 adoptée le 8 février 2017, la MRC des Maskoutains a autorisé le dépôt d'une demande de subvention auprès du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, au Programme mobilisation-diversité, pour la période 2017-2019, laquelle fut confirmée par le comité administratif par la résolution numéro CA 17-02-45;

CONSIDÉRANT que le 18 mai 2017, la MRC recevait la confirmation de l'approbation d'une subvention par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, ainsi que le projet d'entente à intervenir;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a approuvé ledit projet d'entente par sa résolution numéro 17-06-212 adoptée lors de sa séance tenue le 14 juin 2017;

CONSIDÉRANT que les élus municipaux peuvent jouer un rôle important à plusieurs égards relativement à l'enjeu de l'immigration;

CONSIDÉRANT les différents objectifs, dont établir une collectivité inclusive ouverte et accueillante, soutenir les personnes issues de l'immigration dans leurs droits et devoirs de citoyens et fortifier la synergie du milieu en créant une mobilisation durable;

CONSIDÉRANT l'axe 2 du projet, soit l'implication du milieu politique, il est nécessaire d'avoir la participation des municipalités pour tenir une rencontre d'environ une heure avant la séance d'un conseil municipal afin de familiariser les personnes issues de l'immigration avec le système politique québécois;

CONSIDÉRANT que cette rencontre permettra d'échanger sur les enjeux démographiques, économiques et les différentes juridictions de notre système politique municipal;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-08-287 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains invitant les municipalités à déclarer leur intérêt à participer à une rencontre d'échange entre leur conseil municipal et des personnes issues de l'immigration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bastien, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DÉCLARER l'intérêt de la municipalité de Saint-Hugues à recevoir, lors d'une séance de conseil municipal, des personnes issues de l'immigration afin d'échanger sur les enjeux démographiques, économiques et les différentes juridictions de notre système politique municipal.

ADOPTÉE

17-09-185

PROGRAMME JURIDIQUE DESTINÉ AUX MUNICIPALITÉS – PROJET – DÉCLARATION D'INTÉRÊT

CONSIDÉRANT la demande des directeurs généraux des municipalités de procéder à une analyse pour la mise en place d'un service juridique à l'interne de la MRC des Maskoutains, destiné aux municipalités qui désirent y participer;

5 septembre 2017

CONSIDÉRANT le type de besoin énoncé par les municipalités à l'égard de la production, de la rédaction, de la validation ou du service-conseil de nature juridique ou réglementaire;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de connaître l'intérêt des municipalités qui désirent participer à ce service, ainsi que l'évaluation de leur utilisation annuelle, pour produire un projet et les prévisions budgétaires qui y sont liés;

CONSIDÉRANT que dans l'éventualité de la mise en place du projet, les municipalités devront confirmer leur adhésion par résolution, à être convenu par entente et que ce service sera traité par une partie distincte au budget de la MRC des Maskoutains, uniquement dédiés aux municipalités participantes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-08-272 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains invitant les municipalités à déclarer leur intérêt à participer au service juridique à l'interne de la MRC des Maskoutains destiné aux municipalités;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'INFORMER la MRC des Maskoutains que le conseil de la municipalité de Saint-Hugues préfère attendre le développement de ce service avant de prendre position dans ce dossier.

ADOPTÉE

17-09-186

JOURNÉE NATIONALE DE RECONNAISSANCE DES POMPIERS 2017

CONSIDÉRANT QUE « La Journée nationale de reconnaissance des pompiers », proclamée par le gouvernement du Québec, vise à reconnaître le travail remarquable et l'engagement des pompières et pompiers du Québec qui assurent au quotidien la protection du public en cas d'incendies ou d'autres situations d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE « La Journée nationale de reconnaissance des pompiers » se tient le dimanche commençant la semaine de prévention des incendies. En 2017, elle aura lieu le 8 octobre.

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut manifester sa gratitude et sa reconnaissance à l'égard des membres des services de sécurité incendie ainsi que des personnes et des organismes qui ont facilité le travail de ces derniers ou qui ont contribué à la promotion de la sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la prévention des incendies 2017 aura lieu du 8 au 14 octobre ;

CONSIDÉRANT QUE c'est sur le thème « **La prévention, c'est bon! C'est dans la cuisine que ça se passe!** » que se dérouleront les activités de la Semaine de la prévention des incendies.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Hugues proclame le 8 octobre 2017, « Journée nationale de reconnaissance des pompiers », afin de reconnaître le travail remarquable et l'engagement des pompières et pompiers du Québec.

ADOPTÉE

17-09-187

FORMATION D'UNE ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE (OMSC)

ATTENDU QUE les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Hugues reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le Conseil municipal voit l'importance de se doter de la première phase d'un plan municipal de sécurité civile couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres en collaboration avec les représentants de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique;

5 septembre 2017

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Michel Bastien, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée;

QUE les personnes suivantes soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l'Organisation municipale de sécurité civile;

- Coordonnateurs municipaux de sécurité civile : Michel Bastien et Carole Thibeault
- Coordonnateurs de site :
 - pour le volet incendie : Yvon Roy et Benoit Gaudette
 - pour le volet sécurité publique : Pierre-Olivier Lavoie
 - pour le volet travaux publics : Dany Beaulac, Dave Tanguay
- Responsables de la mission Administration : Carole Thibeault et Nathaly Gosselin
- Responsables de la mission Communication : Richard Veilleux, Carole Thibeault et Nathaly Gosselin
- Responsables de la sécurité des personnes : Michel Bastien, Yvon Roy, Benoit Gaudette
- Responsables des services aux sinistrés : Michel Bastien, Yvon Roy
- Responsables des services techniques : Dany Beaulac, Dave Tanguay
- Responsables des transports : Dave Tanguay, Yan Inkel

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le Plan municipal de sécurité civile de notre municipalité.

ADOPTÉE

17-09-188

**DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD –
UTILISATION DU CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE LA
CASERNE – SI NÉCESSAIRE LORS DE MESURES D'URGENCE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains pour l'élaboration d'un plan de mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de prévoir un plan « B » en cas de sinistre majeur où il serait impossible d'utiliser la caserne comme poste de commande et la salle municipale comme centre d'hébergement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER à la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud la possibilité d'utiliser ses installations (casernes et centre d'hébergement) en cas d'impossibilité d'utiliser les installations de la Municipalité de Saint-Hugues lors d'un sinistre majeur affectant ces édifices.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

17-09-189

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À vingt heures cinquante-six (20h56), il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente séance au 18 septembre 20h.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce (^e) jour de _____ 2017.

Richard Veilleux, maire

Carole Thibeault, directrice général
et secrétaire-trésorière